



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**FORMATION DE GUIDES BENEVOLES ET REFERENTS COMPOSTEURS - SIGNATURE
D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET
DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLEFPA) DE DOUAI ET LE CFPPA DU
NORD**

Considérant que dans le cadre de la politique de prévention des déchets menée par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, une action de promotion du compostage individuel et collectif a été développée sur le territoire communautaire.

Considérant que la réussite de cette action nécessite de nombreuses interventions de terrain et la création de relais de proximité, et qu'à cet effet, un 17^{ème} groupe de guides bénévoles et de référents composteurs doit être constitué afin de mener au mieux ce projet et de remplacer les bénévoles ne pouvant plus remplir cette mission.

Considérant qu'il est nécessaire que les futurs guides et référents composteurs reçoivent une formation adéquate, dispensée par des professionnels.

Considérant que le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) du Nord propose une formation intitulée « Formation des guides composteurs », d'une durée globale de 21 heures, qui se déroulera sur la période d'automne 2022, pour un montant de 2 721 € net de taxes.

Considérant que la formation dispensée par le CFPPA est qualifiante et surtout conforme au référentiel de formation de l'ADEME liée à la gestion de proximité des biodéchets.

Considérant que c'est le seul organisme en région qui jusque-là, a répondu aux sollicitations de la Communauté d'Agglomération.

Considérant qu'il y a lieu de signer la convention de formation professionnelle du 17^{ème} groupe de guides et référents composteurs avec les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Douai dont dépend le CFPPA du Nord, selon le projet ci-annexé.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant et de signer

toute convention, charte d'engagement ou acte correspondant, avec les personnes publiques ou privées qui participent à des actions de prévention des déchets.

Le Président,

DECIDE de signer un convention de formation professionnelle du nouveau groupe de guides et référents composteurs, soit le 17 ème groupe, avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Douai dont dépend le CFPPA du Nord, ayant son siège à Douai, 458 rue de la motte Julien BP 90730, pour un montant total de 2 721 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ... - **7 OCT. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **7 OCT. 2022**

Et de la publication le : - **7 OCT. 2022**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué.



GIBSON Pierre-Emmanuel